



La Ville de Paris salue le vote de la loi Thévenoud sur les taxis et VTC

La Ville de Paris se réjouit de l'adoption de la proposition de loi du député Thomas Thévenoud, qui permet de moderniser les taxis parisiens, tout en laissant aux VTC la possibilité d'apporter une offre complémentaire.

La proposition de loi du député Thomas Thévenoud sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeurs (anciennes voitures de tourisme avec chauffeurs - VTC), soutenue par le gouvernement, a été votée ce jour à l'Assemblée Nationale. La Ville de Paris se félicite de cette avancée permise par le rapport de Thomas Thévenoud, chargé par le Premier ministre de proposer des pistes pour une meilleure cohabitation entre les VTC et les taxis.

A Paris, les taxis sont une composante essentielle de la mobilité, ils apportent une offre alternative aux déplacements en véhicule particulier essentielle pour les Parisiens et les visiteurs. Les VTC apportent une offre complémentaire, qui doit pouvoir trouver sa place dans le paysage des déplacements parisiens, sans pour autant représenter une concurrence déloyale vis-à-vis des taxis.

Le texte qui vient d'être voté permet de moderniser les taxis, en leur donnant notamment la possibilité d'être géolocalisés. Côté Ville, l'application gratuite Paris Taxis – lancée dès l'automne – apportera un premier élément de réponse sur ce sujet, en facilitant la mise en relation des taxis et des clients aux stations de taxis.

La Ville de Paris tient aussi à encourager l'évolution des taxis vers une flotte plus propre. C'est pourquoi elle continuera à leur apporter une subvention pour l'achat d'un véhicule hybride rechargeable ou électrique. En parallèle, l'Exécutif parisien va développer le réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Cette modernisation facilitée par la loi Thévenoud et par les outils mis à disposition par la Ville va permettre aux taxis de trouver toute leur place dans Paris et la Métropole.